



Arrondissement de PERONNE  
Département de la SOMME  
Canton de HAM

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville de HAM, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Monsieur Bruno SIROT, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Monsieur Francis ORIER, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Mme Guylaine DESPREZ, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Madame Yasemine AKSU, Monsieur Bertrand VERMANDER et Monsieur Antoine BRUCHET.

**Etaient excusés** : Madame Cécile SCHWEITZER a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Madame Julie VASSEUR a donné pouvoir Madame Luciane DELEFORTRIE, Madame Martine DOSSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Anthony LAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Catherine POINTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERMANDER, Madame Julie RIQUIER a donné pouvoir à Monsieur Antoine BRUCHET.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 mars 2022
2. Budget annexe EAU POTABLE : approbation du compte de gestion 2021
3. Budget annexe EAU POTABLE : approbation du compte administratif 2021
4. Budget annexe EAU POTABLE : affectation des résultats 2021
5. Budget annexe EAU POTABLE : approbation du budget primitif 2022
6. Budget principal : approbation du compte de gestion 2021
7. Budget principal : approbation du compte administratif 2021
8. Budget principal : affectation des résultats 2021
9. Budget principal : approbation du budget primitif 2022
10. Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiements
11. Versement d'une subvention au CCAS

- 12.**Subventions aux associations
- 13.**Amortissement
- 14.**Taux d'imposition 2022
- 15.**Tableau des effectifs
- 16.** Affaires diverses

Secrétaire de séance : Madame Luciane DELEFORTRIE

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Intervention de M. le Maire :

« Chers collègues,

Suite aux commissions thématiques, au débat d'orientation budgétaire et à trois commissions finances dont deux plénières, voici le moment d'adopter le budget 2022.

En fonctionnement, je vous propose de l'équilibrer à 6 854 472 €.

Ce montant reprend un excédent cumulé de 2 257 733 €, réparti pour partie dans les postes de dépenses à optimiser avec vigilance tout au long de l'année, pour une seconde partie dans un compte de réserves prévisionnelles et enfin dans une ligne offrant une possibilité d'équilibrer nos dépenses d'investissements.

Au titre des dépenses de fonctionnement, comment ne pas rappeler que la propreté de la ville et son attractivité resteront parmi nos priorités.

Nous aurons encore recours à des entreprises pour le balayage de nos caniveaux et une partie des tontes de nos pelouses.

Ces partenaires viendront renforcer notre équipe d'agents, en plein remaniement suite à des départs en retraite ou à certaines mutations.

L'acquisition de matériels ou d'outils facilitant la tâche de nos agents sera reconduite.

Le fleurissement de nos parterres sera étoffé, l'entretien et la plantation d'arbres poursuivie.

Grâce aux efforts de tous, agents de la ville, sous-traitants, volontaires, particuliers, nous pourrons rendre notre ville encore plus propre et plus belle et confirmer que l'obtention de la première fleur au concours des villes et villages fleuris n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de l'implication de tous.

Côté réussite éducative, le passage en régie municipale de l'organisation de nos trois sites d'accueils de loisirs est un succès que nous souhaitons voir confirmé.

L'engagement de nos équipes d'animation mérite d'être souligné.

Comme suggéré lors des débats budgétaires et afin de faciliter leur accès à tous, nous ajouterons à l'organisation de ces centres de loisirs, une offre de transport des enfants.

Comme vu en commission plénière finances, un rapport d'activités et de gestion de nos centres de loisirs vous sera présenté au cours de l'année.

Si l'installation d'un conseil municipal des enfants a été rendue très difficile par la crise Covid-19, son 1<sup>er</sup> renouvellement est prévu cette année. S'en suivra la création d'un conseil des jeunes.

Côté fêtes et actions culturelles, espérons que les nombreuses annulations dues à la crise sanitaire ne viennent plus perturber le calendrier comme ce fut trop souvent le cas depuis maintenant plus de deux ans.

A l'image de « Ham fait Rire » en mars dernier, les festivals des Arts de la Rue et de la photo devraient enfin retrouver leur place dans notre agenda. Ce sera en juillet prochain.

Comme en 2021, les festivités d'été et de Noël seront recentrées en centre-ville avec des temps forts dans nos quartiers.

Dans le domaine culturel, notons encore que l'offre de notre cinéma communal s'est considérablement étoffée en 2022. Le nombre de séances hebdomadaires est porté de 3 à 9, voire 12 selon les périodes.

Les premiers points d'étapes sont encourageants. La fréquentation est en augmentation sensible.

Un rapport d'activité d'une grande partie de cette première année vous sera présenté à l'automne afin de décider de la suite à donner à cette action forte en 2023.

En parallèle, en partenariat avec le milieu associatif, nous souhaitons donner une place de choix à l'activité théâtre.

Dans le domaine de l'information, de la communication et de la vie participative, le bulletin municipal devenu trimestriel est maintenant ancré dans nos habitudes. Il induit un gros travail mais représente un outil de lien avec nos concitoyens qui reste très important. Le digital ne fera jamais tout.

Ce trimestriel est venu renforcer un panel de supports qui s'enrichira prochainement d'une application donnant accès aux informations municipales. Chacun pourra y accéder pour y faire des remarques, suggestions ou réclamations aux services de la ville. En quelque sorte un « Allo Mairie » disponible 24 h/24 h.

En partenariat avec le PETR regroupant les communautés de communes de Péronne, Chaulnes et Ham, un Totem tactile sera installé en 2022, près de la mairie. Il offrira en permanence un accès à l'information locale et fera la promotion de l'offre touristique du territoire.

Comme en 2021, malgré les contraintes sanitaires, les rencontres citoyennes seront régulières, que ce soit pour présenter nos projets dans les quartiers ou aborder toutes les problématiques locales dans différents formats de réunions.

La répartition des subventions aux associations, complètement revue en 2021, sera optimisée via des critères d'attributions et nos accompagnements du milieu associatif seront renforcés.

Via les subventions aux associations, une enveloppe sera réservée à des actions d'engagements de nos enfants dans les activités sportives et culturelles.

Dans le domaine de la solidarité, notons que, comme en 2021, nos 1000 aînés recevront des bons d'achats à consommer à Ham. Cette action qui remplacera encore le traditionnel repas des aînés, reporté en raison de la Covid-19, est appréciée par nos commerçants qui voient ainsi leurs ventes boostées.

De nouvelles activités seront proposées à nos aînés avec, notamment, la mise en place d'ateliers d'initiation à l'informatique, des semaines offrant activités et sorties diverses ou encore des repas réguliers préparés en collaboration avec les élèves du Lycée.

Dans le domaine de l'attractivité, nous souhaitons pérenniser et renforcer les actions menées en centre-ville à l'image des décors des vitrines. Soulignons l'investissement de bon nombre d'acteurs dans cette action. Propriétaires de locaux vacants, commerçants, associations, élus, volontaires... chacun peut, là encore, participer à faire de Ham une belle ville donnant envie d'y venir et de s'y poser.

Je précise qu'avec mes collègues en charge du domaine, nous recevons et accompagnons régulièrement les acteurs de l'activité commerciale et des porteurs de projets qui s'intéressent à notre territoire.

Pour faire suite à une demande émanant du débat de ces dernières semaines, le parcours de la navette bus sera revu. En 2022, le service sera étendu aux mois de juillet et août. Durant l'année, une période d'essai d'un troisième tour quotidien de la navette sera mise en place avant d'envisager sa pérennisation en 2023.

La liste n'est pas exhaustive mais voilà pour quelques évolutions 2022 impactant la vie quotidienne et notre budget de fonctionnement.

Côté investissements, je propose d'équilibrer la section à 2 676 418 €.

Pour citer les principales propositions, il est prévu, hors opérations d'ordre et certains restes à réaliser :

- 438 000 € qui solderont un marché en cours concernant les travaux de la 3<sup>ème</sup> entrée de ville rue du Général Leclerc, auxquels s'ajoutent 180 000 € pour notamment les travaux sur réseaux.
- 40 000 € de restant dû concernant les travaux d'entrée de centre-ville « Côté église » et « Rue de Noyon Basse ».
- 144 000 € pour le patrimoine historique (Lancement des travaux de rénovation de l'église, rénovation du monument 1870, étude de mise en valeur et en sécurité des vestiges du château, ...)
- 300 000 € pour l'aménagement des rues du centre-ville (rue du Général Leclerc, rue de Noyon haute, rue du Général Foy, rue Notre Dame, rue de Corcy, Place de la Mairie, rue de l'Arquebuse et ruelle de l'Esplanade).

Ces travaux évalués à 2 400 000 € HT feront l'objet d'une demande d'autorisation de programme et de crédits sur plusieurs exercices.

- 110 000 € pour la rénovation de l'éclairage public et le passage aux LED.
- 97 000 € pour travaux et équipements des écoles (Bloc sanitaire Jean Zay, cour Jules Verne, renouvellement de mobilier scolaire, ...)
- 120 000 € pour travaux de voiries et de sécurité (Entretiens de routes et trottoirs, construction d'un parking cité Sébastopol, remplacement des barrières de sécurité dans le virage de Saint-Sulpice et autour de la demi-lune du Château, rénovation de la signalétique au sol, mise en place d'un coffret forain au quartier Est, remplacement d'extincteurs, ...)
- 430 000 € en vue d'acquisitions foncières (Préemptions des bâtiments Dumont rue du 8 Mai et des anciennes Galeries Barbes rue de Noyon, emplacement réservé pour l'extension du cimetière de Saint-Sulpice et autres négociations pour achats de terrains, ...)
- 5000 € pour les aides aux rénovations de logements dans le cadre de l'OPAH.
- 20 000 € pour des plantations dans le cadre du « Plan Arbres » de la Région Hauts-de-France.
- 23 000 € de travaux de rénovation de notre patrimoine locatif (Bâtiment ITEP, logements, ...)
- 24 000 € d'équipements divers (Mobilier, informatique, écrans, armoires frigorifiques et chaises dans les salles municipales, ...)
- 8 600 € d'outillage (désherbeurs thermiques, outillage portatif, ...)
- 30 000 € de mises aux normes de logiciels de gestions du service Etat civil et des cimetières.
- 238 000 € de remboursement du capital des emprunts.
- 52 000 € de fonds de concours « Médiathèque » à la CCES (la même somme est prévue en fonctionnement)
- Au budget annexe du service de l'eau, il est également prévu 577 000 € pour la rénovation de la station de pompage et du château d'eau.

Ces investissements font actuellement l'objet de demandes de subventions auprès de nos différents partenaires (Département, Région, Etat, ...)

Comme déjà vu, le principal dossier est l'aménagement des rues du centre-ville.

En 2016, la région Hauts-de-France a mis en place un dispositif de revitalisation des centres-villes. Celui-ci s'éteindra en 2022.

La ville de Ham, ayant été retenue avec 113 autres villes de la région, peut encore prétendre à un accompagnement important à condition de notifier les marchés avant l'été 2022. Nous travaillons en ce sens depuis plus d'un an.

L'enjeu est important et nous devrions être en mesure de lancer l'ensemble des travaux des rues du Général Leclerc, de Noyon Haute, du Général Foy, Notre Dame, de Corcy, de l'Arquebuse, de la ruelle de l'Esplanade et de la place de la mairie afin de bénéficier d'aides de la Région sur les travaux éligibles.

Elles viendraient s'ajouter à celles de l'Etat qui doivent nous être notifiées dans quelques jours.

Je rappelle également que nous sommes entrés dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Une convention devrait être signée avec l'Etat en septembre. Dans ce cadre, certains projets pourront être accompagnés financièrement.

Vous le verrez, le compte administratif 2021 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 671 467 € portant l'excédent total de fonctionnement à 2 257 733 €.

Pour 2021, l'excédent d'investissements s'élève à 101 127 € portant l'excédent total d'investissement à 762 410 € et celui des deux sections de fonctionnement et d'investissement à 3 020 143 €. Ceci hors budget annexe du service de l'eau.

Les subventions de nos partenaires ne pouvant être inscrites au budget avant de faire l'objet d'un arrêté d'attribution, je propose d'équilibrer la section investissements par un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1 054 834 €. Je précise que ce dernier ne sera pas entièrement exécuté, les subventions accordées viendront en diminuer le montant.

Comme vu l'an dernier, je rappelle que notre endettement reste à un niveau faible.

En marge de ce travail budgétaire, nous étudions la possibilité d'un recours à l'emprunt pour certains investissements, travaux ou acquisitions foncières. Nous aurons l'occasion d'en reparler en cours d'année ou lors du prochain débat d'orientation budgétaire, en 2023.

Je rappelle également notre objectif de viser entre 5 et 600 000 € d'excédents de fonctionnement annuel. C'est impératif pour financer nos investissements futurs et rénover notre patrimoine.

Si nous y sommes parvenus en 2021, il convient de préciser que les trois derniers exercices sont difficilement comparables au regard des mouvements entre lignes budgétaires dus à la crise sanitaire. Ce sera encore le cas cette année.

Nous poursuivrons toutefois notre chasse aux économies dans chaque domaine où c'est possible.

Les économies en consommation d'énergie, en renégociation de contrats de maintenance et de services, en gestions différenciées de nos espaces publics, en entretien de notre parc automobile sont autant de domaines que nous travaillons à optimiser.

C'est également le cas en matière de maîtrise de la masse salariale qui doit faire l'objet de notre plus grande attention.

Je le répéterai souvent, vous le savez, un euro d'économisé en fonctionnement peut générer cinq euros d'investissements !

Vous comprenez que les enjeux sont très importants.

Avant de passer la parole à Benoit DUBREUCQ, je tiens à remercier tous ceux qui ont guidé nos choix pour 2022.

Les élus ont pu participer au débat d'orientation budgétaire, aux commissions thématiques et aux trois commissions finances dont deux plénières avant de voter le budget 2022.

Plusieurs réunions citoyennes ou de commerçants ont également été fructueuses. Merci à tous ceux qui ont enrichi ces différents rendez-vous participatifs.

Ils nous ont bien aidés, guidés ou confortés dans nos analyses et dans nos choix.

Merci aux services qui ont été mis à forte contribution :

Madame VIAUD qui tient la maison à mes côtés depuis début décembre et que je charge d'adresser à chaque agent mes remerciements pour le travail fourni.

L'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé dans un bel esprit d'échanges.

Les adjoints, les conseillers délégués et les responsables de services qui ont préparé leur budget et participé aux arbitrages dans des conditions particulièrement difficiles à bien des égards.

J'ai choisi de finir, personne ne m'en voudra, par une mention toute particulière.

Une mention toute particulière aux Valérie. Valérie VIAUD que j'ai déjà citée et Valérie DELATTRE, pour le travail considérable fourni dans l'élaboration de ce budget 2022.

Merci à toutes les deux.

Merci à tous et merci pour tout ! »

## **1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 22 mars 2022**

Monsieur VERMANDER demande les corrections suivantes :

« Dans la page 6, simplement pour expliquer pourquoi je vote pour. Je me souviens de réflexions qui avaient eu lieu dans ma courte vie d' élu : sur la prise de position relative aux souhaits exprimés par une autre commune. Je pense que, quand une commune souhaite quelque chose, il ne faut pas s'opposer aux élus de cette commune. Voilà qui motive mon vote pour. Il y eut des antécédents sur des sujets différents. Je pense d'ailleurs que vous-même, M. Le Maire, vous étiez plutôt dans cette optique.

Je ne parlais pas de Villers St Christophe pour lequel il y avait la problématique du département différent. Je m'exprime par rapport aux élus de cette commune qui ont souhaité adhérer à notre communauté de communes, sachant que les communautés de communes ne sont pas très grandes. D'ailleurs, un jour, il se passera quelque chose. Des fusions seront envisagées : nous sommes sur des territoires peu peuplés et je pense que seront encore modifiées la taille des communautés de communes. »

« Dans la page 7, j'essaie de me remémorer certaines choses : n'y avait-il pas eu une proposition lors du

mandat précédent pour une baisse de loyer ? Parce je me souviens d'un débat qui avait eu lieu : le loyer du Kandy, rapporté au mètre carré présentait un écart important comparativement à l'association Jean-Luc François. Ce qui interroge de par des activités différentes : surface commerciale d'un côté et espace dédié à la formation de l'autre. Il me semblait que nous avions délibéré, mais pas acté. Alors y avait-il eu une diminution de loyer ? »

Le procès-verbal du 22 mars 2022, avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

## **2- DÉLIBÉRATION N° 13/20220407**

### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la collectivité. Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer, est présenté.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je précise que vous avez reçu toutes les maquettes budgétaires en M57, comme nous nous y étions engagés, ce qui a encore alourdi la charge de travail de Mme VIAUD et Mme DELATTRE. Vous avez reçu les deux maquettes M57 du budget général, le Compte Administratif est encore en M14 et nous vous y avons joint également le budget général en M14 pour plus de compréhension. »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière Budget, en date du 29 mars 2022,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion 2021, relatif au budget annexe eau potable,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE dressé par le COMPTABLE PUBLIC pour l'exercice 2021,
- De déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **3- DÉLIBÉRATION N° 14/20220407**

### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'Assemblée, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection d'un Président pour voter le compte administratif.

Le Maire ayant quitté la séance,

après l'exposé des chiffres donnés par Monsieur DUBREUCQ,

Monsieur Philippe RENAULT, Président de séance, procède au vote du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière Budget en date du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2021 du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.

#### **4- DÉLIBÉRATION N° 15/20220407**

##### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière Budget en date du 29 mars 2022,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	982 116,92 €		- 757,66 €	627 166 € 467 195 €	- 159 971 €	821 388,26 €
FONCT	37 411,76 €		4 477,12 €			41 888,88 €

Considérant que, seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

-Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021</b>	41 888,88 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	41 888,88 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
A reprendre en ligne 001	981 359,26 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### **5- DÉLIBÉRATION N° 16/20220407**

##### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur DUBREUCQ présente le budget primitif 2022 du budget annexe eau potable qui s'établit comme suit :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 97 869 €
- En dépenses et recettes d'investissement à 1 489 370 €

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Bonsoir à tous, j'ai une question, lorsque j'ai relu le procès-verbal, Monsieur le Maire intervenait en informant d'une problématique sur le budget eau en rapport avec la rupture du contrat sur la décarbonatation. Je souhaitais savoir comment vous aviez solutionné le problème ? Je pensais que c'était

sur le CA 2021, parce que c'était en 2021, mais apparemment cela a été fait en 2022 dans le budget primitif. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, entre la dernière réunion où nous avons évoqué le problème et aujourd'hui, rien n'a été réalisé. Il y a eu des négociations tout au long de l'année, parce que les entreprises exigeaient un dédommagement plus important. Nous nous sommes arrêtés sur une somme de 53 400 €. Malheureusement, quand nous avons mis en place le budget primitif, en fonctionnement, nous ne pouvions pas équilibrer en inscrivant cette dépense de 53 400 €. L'année dernière, le budget était équilibré parce que cette dépense a été inscrite par erreur en investissement, cela n'a pas été réalisé comme nous n'étions pas d'accord avec les entreprises. On nous a pointé l'obligation d'inscrire cette charge en fonctionnement. Il en résulte que ces 53 400 € ne passaient pas dans le budget. Il y avait 3 solutions : la première était d'augmenter le prix de l'eau – non judicieux – la 2ème solution, celle d'une subvention ou d'une avance remboursable du Budget principal à confirmer et la 3ème solution de revoir avec les entreprises afin de renégocier et de régler cette charge sur deux exercices. C'est cette dernière solution que nous avons choisie.

C'est pour cela que vous verrez inscrit 43 000 € qui correspond à cette indemnisation. Nous avons fait ce choix parce que les entreprises n'y ont vu aucun inconvénient.

Pour les investissements, il y a une somme 1M 400 € sur les immobilisations, il faut savoir qu'il y a 600 000 € prévus sur la réfection de la station de pompage et le château d'eau, le solde étant une réserve pour un éventuel remboursement d'emprunt ou pour des travaux à venir. Nous aurons un excédent important en investissement.

Contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure sur le budget principal, sur ce budget, les subventions pour les travaux du château d'eau y sont portées (puisque nous avons les arrêtées : ce sont des subventions que nous avons depuis quelques mois). Nous cumulons sur le budget à la fois les subventions et un excédent dû à l'emprunt qui avait été sollicité il y a 2 ou 3 ans. »

Intervention de M. BRUCHET :

« Si je peux me permettre de vous proposer une solution sur l'excédent d'investissement, je me rappelle que Mme POINTIN était intervenue l'année dernière en disant qu'elle ne souhaitait pas que l'on reporte la délibération sur l'arrêt du projet de décarbonation, alors qu'il était notifié sur la note de synthèse « annulation ». En fait, vous lui aviez répondu que vous n'annuliez pas mais que c'était un report. Je peux vous proposer une fois que le château d'eau et la station de pompage seront opérationnels, serait-il possible de réétudier ce dossier même si dans l'opération, il y a une perte de 50 000 € due à la fin du contrat ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous pourrions toujours ouvrir le débat. Pour le moment, le chantier est obligatoirement annulé. Je rappelle que nous avons eu pour l'instant le rendu de la 1ère phase et que nous aurons la restitution d'un diagnostic en cours sur l'ensemble de notre réseau d'eau (résultat vers le mois de juillet). Un point général sera fait sur les travaux à prévoir sur les réseaux d'eau. Nous pourrions toujours revoir ce projet, voir le rebâtir car les marchés sont annulés. Le débat est toujours ouvert. »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2022 relatif au budget annexe eau potable,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière Budget, en date du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 relatif au BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.

Le budget primitif 2022 a été voté par chapitre en fonctionnement, comme en investissement.



## **6- DÉLIBÉRATION N° 17/20220407**

### **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, rappelle que le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la collectivité.

Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer est présenté.

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je souhaitais faire une remarque d'organisation d'ordre général, j'interviens au bon moment, j'ai entendu la problématique exceptionnelle de cette année sur l'organisation du budget, vous avez dû faire avec les moyens du bord avec les services qui sont très compétents, plus que compétents et qu'en fait, il était compliqué de voir sur du long terme, voire d'anticiper les choses. Le regret que j'ai sur le budget et la préparation de ce budget c'est que lorsque nous étions conviés en commission budget ou en plénière, nous n'avions aucun document en amont pour pouvoir analyser les chiffres et poser les questions au moment de ces réunions. Il est très compliqué d'avoir un pavé de chiffres, de poser des questions, de plus nous n'avons pas le temps de tout voir, de tout enregistrer. Le fait d'avoir les chiffres par anticipation serait plus intéressant pour le débat et les échanges sur les dépenses qui peuvent être en questionnement, que ce soit l'augmentation ou la baisse du coût de fonctionnement. En règle générale pour la vie du débat qui est quand même un moment important pour une collectivité, c'est un point que je pense important de signaler. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pendant les réunions préparatoires, nous avons bien échangé, nous avons bien pris le temps, vous étiez là, peut-être pas à chacune des réunions, mais 3 rencontres ont été organisées. Lors de la dernière rencontre, nous avons transmis le document juste avant la réunion parce que les chiffres changeaient tous les jours. Évidemment, on peut toujours faire mieux. Nous pouvons instaurer d'autres réunions, mais nous sommes tenus par un calendrier contraint. Néanmoins, nous pouvons travailler autrement. Ensuite, je vous l'ai dit aussi, c'est « open bar », c'est-à-dire vous venez dans mon bureau, je prends 2 heures, je vous informe de l'intégralité des chiffres du budget, je n'ai aucun souci avec cela. Pour améliorer, je peux aller à l'extrême de votre participation à l'élaboration budgétaire. Nous pourrions regarder à mieux faire. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Pourquoi je suis intervenu sur cela ? pour parfaire mon intervention : c'est que nous avons reçu les documents M 57 ... »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pour la maquette M 57, vous n'auriez pas pu l'avoir avant, en fait nous nous sommes portés candidats pour expérimenter la nouvelle maquette budgétaire, il y a quelques mois. Cela a entraîné un travail supplémentaire, vous l'avez vu : un règlement budgétaire, des documents supplémentaires, des délibérations supplémentaires (que nous prendrons tout à l'heure). Finalement, quand nous avons commencé à travailler sur le budget, moi je ne l'ai travaillé que sur la M 14. C'est d'ailleurs pour cela que nos commissions se sont déroulées sous la M 14. Nous vous l'avions dit, ce n'était pas possible autrement. Une fois le travail budgétaire terminé, les services ont basculé les chiffres dans le logiciel de comptabilité de la M 14 à la M 57. Nous avons choisi de vous envoyer, pour 2 raisons : d'abord, nous avons travaillé depuis le début en M14, et notre nouvelle maquette M 57, il n'y a pas énormément de changement, les chiffres bien entendu sont les mêmes.

Cela étant, je ne sais pas ce que vous vouliez dire par rapport à la M 57. Nous n'aurions pas pu vous fournir cette maquette à la dernière commission finances ou alors il aurait fallu reculer le vote du budget. Impossible, sachant que nous arrivions à la date butoir. Que souhaitiez-vous dire sur la M 57 ? »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je vais finir : M57 et M14, ce que je trouvais intéressant, c'est que nous avons une ventilation de toutes les fonctions qui permettent d'avoir des réponses quand on pose une question. J'ai d'ailleurs posé une question notamment sur le 611 et son augmentation. En fait, on va regarder dans toutes les fonctions et par délégation et on sait exactement les dépenses. Je trouve cela très intéressant. Cela prend du temps, mais en fait, cela permet une lecture affinée, de voir où l'on peut faire des économies, ou pourquoi il y a augmentation et pourquoi il y a une baisse. Ce genre de document est important. Voilà pourquoi j'ai posé cette question. L'année dernière, nous avons lors du budget un document qui disait "on augmente en chapitre *tant* parce qu'il y a eu *ça*." »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, lors du DOB, nous évoquons les grandes lignes sans forcément avoir des chiffres précis. L'année dernière, nous avons commencé avec cette trame. Cette année, nous vous l'avons dit avec Monsieur DUBREUCQ, nous voudrions avec les services et la nouvelle directrice ou directeur qui arrivera, l'utilisation d'une même maquette pour l'ensemble des services. Vous ne le voyez pas nécessairement dans les différentes commissions, mais les maquettes ne sont pas forcément harmonisées, nous souhaitons la mise en place d'outils les plus clairs et lisibles possibles pour tout le monde. Nous en reparlerons dans les semaines qui viennent par exemple avec les ALSH, la fréquentation du Cinéma, nous souhaitons aller vers le plus possible de transparence et de pédagogie. Encore une fois, dans l'attente, pour la moindre question que vous vous posez, nous pouvons vous apporter la réponse tous les jours. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Juste et c'est avec aucune animosité, mais quand je parle, je souhaiterais finir mes propos. Après on débat, parce qu'en fait souvent, je sais que vous êtes pressé de me répondre, mais c'est compliqué de suivre le fil de nos échanges. C'est une remarque pour la simplicité des débats. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Ce sont des échanges que nous avons eu en commissions finances plénières ... »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière Budget, en date du 29 mars 2022,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion 2021 relatif au budget principal,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé par le COMPTABLE PUBLIC pour l'exercice 2021,
- De déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **7- DÉLIBÉRATION N° 18/20220407**

### **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'Assemblée, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection d'un Président pour débattre et voter le compte administratif.

Après l'exposé des chiffres, le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Philippe RENAULT, élu Président de séance, procède au vote du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière budget, en date du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL.

### **8- DÉLIBÉRATION N° 19/20220407**

#### **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière Budget en date du 29 mars 2022,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	661 283,49 €	101 127,07 €	776 204,00 € 341 174,00 €	- 435 030,00 €	327 380,56 €
FONCT	1 586 265,03 €	671 467,35 €			2 257 732,38 €

Considérant que, seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

- Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021</b>	1 586 265,03 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 257 732,38 €
Total affecté au c/ 1068 : A reprendre en ligne 001	- € 762 410,56 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **9- DÉLIBÉRATION N° 20/20220407**

### **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget primitif 2022 du budget principal s'établit comme suit :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 6 854 472 €
- En dépenses et recettes d'investissement : 2 676 418 €

Intervention de Monsieur le Maire :

« Tout cela résume le document que vous avez eu en plus détaillé par article, cela résume ce que nous nous sommes dit lors de nos différents rendez-vous de DOB et de commissions finances ou plénière. J'ai évoqué tout à l'heure quelques chiffres, je ne vais pas le refaire. Vous retrouvez les chiffres qui ont été évoqués dans les différents débats et échanges. Même si j'ai bien noté que nous pouvions faire mieux, toujours mieux, c'est notre volonté. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« En fait, je vais faire une explication de mon vote. Mais d'abord, pour rebondir sur ce que vous disiez : personne n'est parfait, il y a toujours possibilité d'améliorer, de modifier et d'évoluer de toute façon, que l'on soit dans une collectivité ou dans notre vie privée.

En fait moi, je vais m'abstenir sur ce vote de budget primitif, je vais m'en expliquer. En réalité, comme vous le savez d'ailleurs depuis votre arrivée, notre monde change : d'abord parce qu'il y a la crise du Covid et aujourd'hui une guerre est à la porte de notre pays. Cela, nous oblige à réfléchir dans notre vie quotidienne et sur l'avenir de notre collectivité. Que l'on voit cela de loin ou cela de façon nationale ou internationale, tous les jours, cela impacte la vie de nos proches, de nous-mêmes. En fait, je pense que lorsque nous sommes élus, il faut prendre en compte ces changements aussi durs qu'ils soient et anticiper voire modifier notre vision des choses. En réalité, il y a des choses que vous faites très bien. Vous avez souhaité faire évoluer certains projets, vous avez pris des projets en mains, alors je ne vois pas l'intérêt de voter contre un budget pour après voter « pour » une action ou des travaux ou pour des actions qui apportent des choses à notre collectivité. Mais en fait, il y a des points quand même qui m'ont interpellé, notamment sur les prestations de services qui, pour moi, sont en incohérence avec ce qui avait été lancé par l'Etat.

Je m'explique, vous parlez souvent de la propreté de la ville, l'idée était de ne plus utiliser de produits phytosanitaires afin ne pas polluer nos terres mais aussi notre réseau d'eau. Aujourd'hui, vous faites le choix d'une solution, qui est d'utiliser une laveuse qui consomme de l'eau potable, utilise du carburant qui pollue notre air. Vous investissez dans le gaz, alors que le gaz aujourd'hui (même si c'est à consommation très raisonnée) va à l'encontre de notre société, de l'évolution que nous devons mettre en place.

On parle souvent de manger local, de manger bio. Le bio est en réalité de revenir sur tout ce qui est industriel, en fait cela prend plus de temps. Nous n'utilisons plus les gros tracteurs ou les produits phytosanitaires, on utilise la main de l'homme pour pouvoir utiliser moins de produit.

Dans votre introduction, vous parlez de la navette, on compte l'accentuer. Je me rappelle que nous avons eu un débat l'année dernière sur cette navette. Pour moi c'est la même chose, même si je pense qu'il est important de mettre en place une navette pour notre ville, ne serait-ce qu'avec le prix du gas-oil aujourd'hui. Mais c'est pareil, il faut changer de prisme et avoir une autre vision des choses. Utiliser une navette de 59 places je crois, pour peut-être 10 Hamois, je pense qu'il faut revoir les choses. C'est pareil : on fait tourner une navette, on consomme du gas-oil, on pollue notre atmosphère pour un service qui peut être revu. Je ne dis pas qu'il faut le retirer mais il faut le revoir. C'est pareil pour votre vision sur les fluides, puisqu'en fait on souhaite maîtriser notre fonctionnement, nos dépenses, nos charges quotidiennes. Je ne vois pas de vision de restriction, de baisse de dépenses sur les fluides en gaz ou en électricité ou des investissements tels que les panneaux solaires ou autres qui peuvent quand même être importants pour notre société.

Une chose également, j'ai posé la question, c'est une chose de votre politique, que je n'ai d'ailleurs pas

critiqué, je n'ai pas les chiffres sur l'ALSH, aujourd'hui, j'ai regardé un petit peu la M 57 où il y a le détail, mais il y a tellement de chiffres et c'est tellement long à lire et vous envoyer des questions, c'était trop tard. Je me pose toutes ces questions, c'est la raison pour laquelle aujourd'hui je m'abstiendrais sur le vote du budget primitif. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Bien, j'ai noté vos explications pour votre choix de vote, je vous en remercie. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je suis comme Monsieur BRUCHET, je préfère expliquer pourquoi je m'abstiendrais également. Monsieur BRUCHET a parlé, d'une chose qui peut paraître anecdotique mais qui est quand même intéressante et qui doit prêter à réflexion. C'est vrai que l'entretien de nos rues a un coût. Je rappelle qu'effectivement, nous sommes arrivés à utiliser différents moyens à la suite de l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires. La réflexion est plus sur l'esprit de la loi qui est d'aller vers plus d'écologie : le législateur a peut-être oublié une chose, c'est d'ajouter à l'interdiction des produits phytosanitaires, l'interdiction aussi de certaines pratiques qui sont avec ça. Effectivement, l'histoire d'utiliser du gaz, ce n'est pas forcément très logique, la réflexion sur l'esprit de la loi est valable là et dans d'autres cas. J'ajouterais aussi que je m'abstiendrais également parce que je ne suis toujours pas persuadé qu'une hausse des impôts était nécessaire l'année dernière, je pense que des économies sont possibles par ailleurs, ce sont les raisons pour lesquelles je m'abstiens.

Cependant, je ne voterai pas contre parce que beaucoup de choses sont faites pour la ville, telles que des continuités de projets pour lesquels nous avons eu l'opportunité de bénéficier de subventions, qui sont très importants pour la ville, je suis très satisfait que cela continue pour nous permettre de changer l'image de notre ville. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous remercie de vos explications pour votre choix de vote. Nous avons évoqué tous ces sujets lors des réunions de commissions et plénière. »

Intervention de Monsieur HAY :

« J'ai bien noté ce que vous avez dit, effectivement la loi a changé, le monde évolue, les produits phytosanitaires, c'est terminé. J'écoute votre position, mais que fait-on ? Vous n'avez pas de proposition, vous critiquez, mais vous n'avez pas de proposition. On fait quoi à la place ? Un des enjeux c'est la propreté de la ville, effectivement nous pouvons repenser la gestion de la propreté sur la ville, nous n'aurons plus de produits phytosanitaires utilisés. Mais la question est que fait-on et comment ? »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Toute question demande réponse : je suis désolé, Monsieur le Maire, c'est une question, effectivement pour laquelle, je vais essayer d'être court, qui a été évoquée en commission. J'ai souhaité, c'est peut-être quelque chose qui va se faire, c'est important d'entretenir nos fils d'eau. Nous en avons beaucoup qui sont détériorés, envahis d'un tas de plantes. J'appuie pour qu'il y est une campagne de rénovation des fils d'eau. Je pense que c'est la meilleure méthode, cela a déjà été engagé à certains endroits avec succès. Nous savons que nous devons le refaire régulièrement. Nous avons évoqué tout cela lors de la commission, nous avons également débattu sur les effets secondaires que peuvent avoir une balayeuse qui passe etc.... Des solutions, il y en a, il en existe. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Comme le disait Monsieur HAY, vous pouvez également faire des contre-propositions, des contre-budgets, je vous rappelle que vous avez été invités à participer voire à présider la commission finances. Je vous propose de mettre aux voix. »

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2022, relatif au budget principal,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière budget, en date du 29 mars 2022,  
Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2022, relatif au BUDGET PRINCIPAL.

Le budget primitif 2022 a été voté par chapitre en fonctionnement, comme en investissement.

Pour : 24 Voix

Abstention : 3 voix (Monsieur BRUCHET, Monsieur VERMANDER, Mme RIQUIER)

Contre : 0 voix

### **10- DÉLIBÉRATION N° 21/20220407**

#### **CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et de crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler en cours de l'exercice.

Toute autre modification de cette AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal.

Vu la Délibération n°68/20211215 en date du 15 décembre 2021 approuvant le plan de financement de la requalification des rues principales du centre-ville, pour un montant global de 2 407 122,50 € HT soit 2 888 547,00 TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022 sur la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement suivante :

- Requalification des rues principales du centre-ville

N° AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC
2022-001	Requalification des rues principales du centre-ville	2 888 547,00 €	300 000,00 €	862 849,00 €	862 849,00 €	862 849,00 €

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous l'avons évoqué dans différentes commissions, inscrire la dépense sur un seul budget équilibré avec un emprunt qui ne sera pas réalisé n'est pas souhaitable. L'AP est une solution technique que nous n'avons pas souvent utilisée à Ham, car il faut prévoir de gros travaux. Cela a cependant déjà été fait il y a quelques années. »

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiements pour l'opération de Requalification des rues principales du centre-ville.
- autorise le programme de crédits de paiement pour la Requalification des rues principales du centre-ville, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC
2022-001	Requalification des rues principales du centre-ville	2 888 547,00 €	300 000,00 €	862 849,00 €	862 849,00 €	862 849,00 €

- dit que les reports de crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1
- précise que les dépenses seront équilibrées comme suit :
  - Subventions : 1 925 698, 00 €
  - Autofinancement : 962 849,00 €
- autorise Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

### **11- DÉLIBÉRATION N° 22/20220407 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, indique que le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention d'un montant de 75 000 €, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il précise que cette somme est nécessaire pour équilibrer le budget primitif du CCAS.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Ce n'est pas pour contredire Monsieur DUBREUCQ qui pense que c'est le point le plus court. De mémoire, c'est une baisse de subvention ? C'est ça ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Cela dépend par rapport à quand ? par rapport à l'année dernière : oui, parce que nous avons prévu la possibilité de 2 actions - offrir les bons et le repas – nous n'en avons réalisé qu'une. Nous avons un excédent. Le CCAS n'est pas la même structure et il s'agit d'un budget à part. Si nous prenons la subvention d'il y a 2 ans, de mémoire, elle était moindre. L'année dernière, elle était de 96 000 € (vous l'avez dans les documents annexes), l'année d'avant de 56 000 € ou 60 000 €, aujourd'hui de 75 000 €, c'est un choix, en fonction des dépenses prévisionnelles de l'année. Encore une fois le budget CCAS a fluctué sur les 3 dernière années. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Mon interrogation était par rapport à cela, quand on parle du centre communal d'action sociale, évidemment la question sur l'action sociale est importante, surtout dans la période que l'on vit aujourd'hui. Effectivement, le budget a été augmenté vu la situation générale, j'imagine que cela à l'époque avait motivé l'augmentation. Aujourd'hui, nous ne sommes pas sortis des crises, nous le savons tous, nous savons aussi qu'en action sociale, des actions sont menées et seront encore à mener, lorsque le besoin s'en fera sentir. Je vous remercie pour vos explications. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Petite précision : les bons d'achat coûtent plus cher que les repas. »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière budget, en date du 29 mars 2022,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention de 75 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

## **12- DÉLIBÉRATION N° 23/20220407** **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention aux associations conformément au tableau ci-dessous.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Organisations de manifestations</b>	<b>5 000</b>	<b>7 400</b>
<b>Associations sportives</b>		500
Tennis de table Eppevillois (Compétition Nationale)		500
<b>Associations Culturelles</b>	5 000	6 900
Les Amis du Château (spectacle Médiévale)	5 000	6 000
Les Amis de l'Orgue (Concert)		500
Breizh'am (Concert Celtique)		400
<b>Prestations commandées par la ville</b>	<b>5 580</b>	<b>33 580</b>
<b>Associations sportives</b>	2 580	2 580
Pêcheurs hamois (Prix du 14 Juillet)	200	200
Pétanque hamoise (Prix du 14 Juillet)	200	200
USH cyclisme (Grand prix cycliste)	1 980	1 980
ASE (Corrida pédestre)	200	200
<b>Associations Culturelles</b>		30 000
Cinéma Le Méliès		30 000
<b>Comités de quartiers</b>	3 000	1 000
Comité de quartier HAM Est (Fête du quartier)	2 500	500
Comité de quartier Saint-Sulpice/Estouilly (Fête du quartier)	500	500
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>11 480</b>	<b>13 180</b>
<b>Associations sportives</b>	1 600	2 100
Cyclo-randonneurs	200	200



Association Billard de Ham	200	200
Le club d'échecs	200	200
Ham Airsoft Multicam	200	200
Team Mendes	200	200
Chés Vadrouilleux	200	200
A83 show	200	200
Pêcheurs Hamois	200	200
OSES		500
<b>Associations de loisirs</b>	<b>2 000</b>	<b>3 200</b>
Full poker	200	200
La colombe hamoise	200	200
Scrabble	200	200
T'chout Jacques		1 000
Les Amis du Château	200	200
Cercle cartophile	200	200
Comité de Jumelage	200	200
Sauvegarde des Hardines	200	200
Lecture et culture	200	200
Les Amis de l'Orgue	200	200
Breizh'am		200
Les Amis de l'Abbatiale	200	200
<b>Comités de quartiers</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
Comité de quartier Saint-Sulpice/Estouilly	200	200
Comité de quartier HAM Est	200	200
Comité de quartier Centre-Ville	200	200
<b>Associations patriotiques</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
Anciens combattants ACPG CATM	200	200
Anciens combattants UNC	200	200
<b>Associations de solidarité</b>	<b>6 400</b>	<b>6 400</b>
La Clairière	200	200
Amicale des donneurs de sang	200	200
Comité des œuvres sociales	6 000	6 000
<b>Syndicats</b>	<b>280</b>	<b>280</b>
Syndicats FO-CFTC-CGT	280	280
<b>Prévention routière</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
La prévention routière	200	200

<b>Périscolaire</b>	<b>15 480</b>	<b>15 880</b>
<b>USEP</b>	<b>15 480</b>	<b>15 880</b>
USEP Jean Zay primaire classe découverte (114 élémentaires et 49 maternelles soit 163 élèves)	6 560	6 520

USEP Jules Verne primaire classe découverte (139 élémentaires et 67 maternelles soit 206 élèves dont 12 ULIS)	7 560	8 240
USEP Victor Hugo classe découverte (28 élèves)	1 360	1 120
<b>Total des subventions accordées</b>	<b>37 540</b>	<b>70 040</b>

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Vous avez augmenté le budget, c'est très bien pour le soutien aux associations, surtout dans le contexte actuel. Le tissu associatif sur notre collectivité est hyper important, le lien social il n'y a rien de mieux. Je me posais question, ce n'est pas d'ordre personnel, dans les manifestations : je ne vois pas de subvention pour les 100 ans du club de Foot, il n'y en aura pas ou est-ce en discussion ? J'ai fait du foot pendant 25 ans, cela me touche. »

Intervention de Monsieur ZOIS :

« Bien sûr, nous participons aux 100 ans du club de Foot. La subvention n'est pas inscrite parce qu'elle n'est pas encore définie complètement, puisque le club fait également une demande à la Communauté de communes. Mais bien sûr, on participera financièrement et en accompagnement. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons la possibilité de voter ces subventions qui sont définies notamment celles de fonctionnement. Pour les manifestations, il y a par exemple celle des Amis du Château. Nous avons un dossier complet depuis plusieurs semaines, nous allons pouvoir y répondre. Pour le Club de Football, nous les avons rencontrés la semaine dernière, ils doivent encore terminer leur plan de financement, rencontrer d'autres partenaires pour présenter un dossier complet sur lequel nous pourrions délibérer. Sur le budget en revanche, il y a des crédits sur plusieurs lignes qui sont prévus pour pourvoir à quelques demandes. Notamment, n'apparaissent pas la compétition de canoé que nous subventionnons tous les ans, le nunchaku, la course des tracteurs tondeuses et d'autres ... tout cela est prévu. Nous souhaitons des dossiers précis et travaillons actuellement à des critères d'attribution de subventions.

C'est pareil pour certaines associations qui ne figurent pas ici non plus : les associations sportives de compétition. L'an dernier, nous avons réservé une somme qui est toujours au budget, nous voulions l'attribuer mais selon quelques critères (pour, par exemple, encourager la pratique du sport chez les enfants). Ces critères ne sont pas tout à fait définis, de plus les clubs ne pouvaient pas répondre car l'année précédente, il n'y avait pas eu assez d'activités pour avoir des réponses et des critères fiables (Covid). Cette année nous repartons sur le même principe, mais cela ne pouvait pas être voté au budget primitif. Il y aura d'autres votes d'attributions de subventions lors de prochains conseils municipaux. Les dossiers de subventions des manifestations peuvent être instruits à n'importe quel moment dans l'année, du moment que nous avons prévu les crédits. »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière budget en date du 29 mars 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention aux associations conformément aux propositions du Maire (tableau ci-dessus) pour un montant total de 70 040 €

### **13- DÉLIBÉRATION N° 24/20220407**

### **REGIME DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INDUIT PAR L'ADOPTION DE L'INSTRUCTION COMPTABLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021**

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune de Ham a délibéré le 26 octobre 2021 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

#### A- Champ d'application des amortissements

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Conformément à l'article 106 de la loi NOTRe, les collectivités qui adoptent la nomenclature M57, dont le périmètre d'application initial concernait essentiellement les métropoles, ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L.5217-12-1 du CGCT qui liste les dépenses obligatoires des métropoles. Ainsi le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics reste défini par l'article R.2321.1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'art,
- Des terrains (autres que les terrains de gisement)
- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- Des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes)
- Des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installation de voirie.

En outre, les durées d'amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121.7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.
- Des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans,
- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec,
- Des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement,
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
  - 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemple : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14 sur la ville de Ham (cf. tableau ci-joint) car ces durées d'amortissement correspondent effectivement aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés.

## B- Amortissement au prorata temporis en M57

S'agissant du calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la Commune calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien). L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait. Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...)

La mise en œuvre de cette simplification fait l'objet d'une délibération listant les catégories de biens concernés (le principe de permanence des méthodes comptables impose une harmonisation des modalités d'amortissement pour une même catégorie de bien).

Une information en annexe apporte les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant de justifier l'application de cette simplification et son caractère non significatif sur la production de l'information comptable.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Considérant l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- Conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à la ville de Ham dans le cadre de l'instruction M14 ;
- Adopter l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'exclusion des biens de faible valeur montant unitaire inférieur à 500 € TTC, qui restent amortis sans prorata temporis.

## **14- DÉLIBÉRATION N° 25/20220407**

### **TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année 2021

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je pense que cela n'étonnera personne, du fait de la position qui a été prise l'année dernière. A titre personnel, je voterai contre. Je l'ai plus ou moins évoqué tout à l'heure lors du budget primitif, je pense que l'augmentation des impôts n'était pas justifiée l'année dernière. Il faut espérer qu'il y ait une baisse cette année, au vu notamment de la situation économique que vit tout un chacun, notamment les Hamois. Je reste sur la même ligne. Monsieur Bruchet, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter ? »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je resterai sur cette position. Par contre, j'espère que cette année tout fonctionne et que l'enregistrement n'est pas défaillant, puisque l'année dernière, lors du vote du budget, en fait l'enregistrement n'avait pas fonctionné. Je vais voter contre. Je crois que là, l'excédent qui a été dégagé est de l'ordre de 700 000 €, c'est ça ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« 671 000 € »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« 671 000 €. Le fait d'augmenter les impôts, on a une recette supplémentaire de ?? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« 300 000 €. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Ah bon, en fait, ce n'est pas le chiffre que j'ai eu ! »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous réponds du « tac au tac », nous allons vérifier ... »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Ce n'est pas le chiffre que j'avais eu en commission budget, j'avais le chiffre 190 000 €, ma main à couper. C'est le chiffre que j'avais, je l'ai enregistré, cela m'a marqué, donc là on voit clairement... et cela rejoint le propos de tout à l'heure, c'est dire qu'à un moment donné, si on a une réflexion globale, eh bien ! on peut, je pense éviter ce genre d'augmentation. Personne ne peut prédire l'avenir, je ne reviens pas là-dessus, mais aujourd'hui on voit que c'est compliqué pour tout le monde. J'en sais quelque chose, je le vis tous les jours dans le monde du commerce où on entend les gens et ils vous disent que c'est très compliqué pour eux, qu'ils vont devoir faire des choix. Ils font des choix et ils vont devoir en faire d'autres encore, et donc dans le cadre de notre collectivité, le rôle de notre commune est aussi de les accompagner, de les écouter. Bien sûr, il faut faire des investissements, il faut voir sur du long terme, mais ce choix d'augmentation des impôts, je l'ai réprouvé, je le réproouve encore aujourd'hui. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas relancer le débat, inutile de vous dire que je ne partage pas du tout, du tout. Encore une fois, je vous invite à venir en débattre en tête à tête, je vous réexpliquerai pourquoi c'était indispensable.

Nous n'allons pas refaire le débat de l'année dernière, je ne partage pas du tout cet avis. Après, cet avis, il faut le tenir dans toutes les enceintes où nous avons l'occasion de débattre régulièrement. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Moralité, c'est des choix politiques que je respecte mais que je ne cautionne pas, que je ne défends pas. Je vous donne un exemple, qui me marque, sachant comment fonctionne une collectivité : vous faites un choix politique de changer les travaux du centre-ville de la dernière entrée en disant que vous le voyez autrement, que vous allez l'élargir et le rapprocher de la route de Chauny. Vous faites un choix politique de dire 'On fait de l'enfouissement'. C'est un choix politique, parce que le changement du mode de travaux, je l'entends quand vous dites 'on fait des travaux ici, on est obligé'. Mais en fait, le fait de faire, vous aviez le choix de dire 'si on fait ces travaux cela nous engage et comme on veut enfouir, du coup c'est un surcoût, de 250 000 €'. Le coût pour la ville, c'est même plus. Vous faites le choix de dire 'on le fait quand même, on fait cet enfouissement qui coûte 250 000 €', vous faites une recette par rapport à l'augmentation du taux d'imposition de 300 000 €. En fait c'est que des choix politiques en réalité. Moi, je ne reviens pas, après, on voit, nous avons eu ce débat-là en disant 'il faut voir sur l'avenir'. Moi l'avenir je le vois plus sur autre chose que de l'enfouissement. Vous, vous dites que la décarbonatation c'est du confort, en fait c'est que des prismes différents. Mais en tout cas, c'est exactement cela, c'est que des prismes, donc moi je prends cette position, nous pouvons avoir des débats individuels, collectifs, mais ma position ne changera pas. La vôtre ne changera peut-être pas, mais c'est la démocratie. Je ne suis pas sur l'idée de se dire la pensée unique, tout le monde doit penser la même chose. Parfois vous avez cette vision-là qui me dérange en réalité. Je donne mon avis, chacun peut donner le sien, on n'est pas d'accord, mais il faut avancer. Vous êtes aux responsabilités, par ma petite porte, je vous dis pour telles et telles raisons, je ne suis pas d'accord. »

Intervention de Monsieur le maire :

« Il faut arrêter de vous torturer, je respecte tout à fait votre avis, mais en revanche sur ce point-là, je vais développer 2 minutes quand même. Vous parlez de la 3<sup>ème</sup> entrée du centre-ville. Je vais essayer d'être gentil, poli, correct, parce que nous avons échangé il y a quelques jours. Monsieur BRUCHET, il me semblait que nous étions à peu près d'accord, c'est la énième fois que nous échangeons sur ce sujet. La 3<sup>ème</sup> entrée du centre-ville c'est un marché qui est passé, une commande que vous avez passée. Nous avons retardé pour revoir le chantier (nous l'avons expliqué, il y a quelques jours), mais nous ne dépassons pas la commande que vous avez passée. Effectivement, là où nous ne sommes pas d'accord, où j'ai du mal à vous comprendre, où j'ai du mal à vous convaincre, c'est que, à partir du moment où l'on fait des aménagements de luxe, comme vous l'avez réalisé sur l'église et commandé sur la 3<sup>ème</sup> entrée de ville, on doit respecter la commande et, pour harmoniser, nous allons même continuer, en faisant des choix différents. Evidemment, on ne va peut-être pas mettre du pavé sur toute la rue du Général Foy. Donc je reviens sur la 3<sup>ème</sup> entrée de ville, c'est un marché qui est passé, vous avez les routes commencées, il y a même des factures qui sont arrivées. Ce ne sont pas des nouvelles factures mais des factures de situation (rien d'anormal à cela). Ce sont des factures de situation qui sont en cours, car je le rappelle, c'est un marché qui est en cours depuis 2018 (nous l'avons stoppé pendant 2 ans pour diverses raisons d'ailleurs).

Effectivement il nous paraît inconcevable de pouvoir réaliser des travaux de finition de luxe, du pavé comme finition et laisser, il suffit de lever la tête, les 5 fils nus au coin de la rue Leclerc et de la rue Audinot. Vous pouvez prendre des photos, au Caprice, c'est les 1<sup>ers</sup> réseaux électriques, ces réseaux-là vont disparaître dans les 10 ans maximum. On peut s'être trompé, je suis gentil ; s'entêter, c'est un peu plus compliqué parce que là, je vous le redis, il me semble que cela vous a échappé : à partir du moment où l'on met du pavage luxueux, selon moi, on ne peut pas laisser les réseaux électriques. A cet endroit-là, on va le réouvrir dans un an, 2 ans ou 3 ans, maximum 10 ans, mais cela sera avant. A partir du moment où l'on touche, nous rencontrons un autre problème : est-ce que l'on efface le réseau sous terre ou le long des maisons ? C'est deux techniques différentes mais qui font que nous ne verrons plus les réseaux électriques. Soit on laisse en aérien ce qui est possible techniquement suivant les endroits, sauf qu'à cet en-

droit-là, il me semblait l'avoir dit récemment, on ne peut pas, on est dans l'emprise protégée qui nous impose à partir du moment où l'on touche au réseau électrique de les effacer. Cela est une donnée incontournable donc nous n'avons pas le choix d'effacer ou de ne pas effacer, nous avons le choix de faire des travaux d'aménagement pavés, et laisser ces réseaux, avec la certitude de rouvrir la route rapidement. L'autre choix peut-être, c'est d'abandonner tout. C'est assez simple, nous en avons parlé au début plusieurs fois, nous avons échangé tranquillement lors de la dernière commission. Ici, vous y revenez. Je parle de cette emprise-là. Après, si, demain on efface des réseaux ailleurs, c'est un autre débat, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, nous sommes bien sur l'emprise de travaux en cours, commandés par marché. Nous attendons la prochaine réunion de chantier, les entreprises nous poussent depuis 2 ans mais nous avons voulu prendre le temps d'étudier les travaux sur les réseaux, ce que nous avons fait. C'est ce que l'on fait pour le reste de l'emprise du chantier. Fort heureusement, sur beaucoup d'endroits, les réseaux sont déjà effacés parce que les travaux ont été faits il y a une trentaine d'années, rue de Noyon, rue du Général Foy (c'est facile à remarquer) et à ce moment-là nos prédécesseurs, il y a 30 ans, avaient déjà choisi d'effacer ces réseaux. Les travaux qui vont être faits, rue de Noyon, rue du Général Foy, devraient générer beaucoup moins d'interventions de nos concessionnaires, puisque nous ne devrions pas ou peu toucher à l'électricité. Cela ne sera pas le cas sur la place de l'Hôtel de Ville où nous revenons sur des réseaux qui sont du type de ceux de la 3<sup>ème</sup> entrée. Je ne sais pas si nous avons le choix. Y a-t-il des techniciens qui ont quelque chose à ajouter ? Effectivement, là-dessus, nous avons un avis différent, mais à un moment donné, il faut me dire ce que vous auriez fait ? Vous auriez peut-être fait comme à l'église ? Si vous voulez, nous pouvons en parler ? »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Nous n'allons pas rentrer dans un débat que nous avons eu plusieurs fois, c'est clair, mais en fait, ce que vous ne comprenez pas, c'est que je pense qu'à un moment donné, comme je n'ai pas le dossier, c'est compliqué. Alors vous allez me dire : 'on peut se voir en tête à tête'. Mais pour moi, il y a eu un choix quand même, parce que les travaux devaient s'arrêter. Les travaux vont s'arrêter où exactement ? Où est-ce qu'ils vont s'arrêter ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« L'emprise de la 3<sup>ème</sup> entrée se situe entre le Caprice, le pont de Chauny et l'embranchement de la rue Audinot (devant le Kebab). C'est l'emprise qui a été choisie au départ, je vous rappelle que nous sommes dans le marché passé. C'est pour l'emprise des aménagements urbains. Pour l'effacement de réseaux, quand nous avons fait étudier l'effacement de réseaux à cet endroit-là, le prestataire nous a interpellés aussitôt en nous disant il reste 100 mètres entre le Caprice et la Caisse d'épargne, parce qu'après nous sommes en réseaux effacés. Il ne restait plus que ce morceau qui est donc compris dans les travaux d'effacement même si l'aménagement urbain n'est pas compris. Nous prolongeons d'une centaine de mètres l'effacement des réseaux qui devait s'arrêter un peu après le Caprice si l'on considère l'emprise des travaux d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> entrée. C'est ce qui reste, après, tous les réseaux sont effacés. L'emprise des travaux électriques est un peu plus importante que l'emprise des travaux d'aménagement parce que, de toute façon, ils seraient à faire aussitôt que l'on effectuera des travaux d'aménagement. Nous ne pouvons pas laisser en aérien des fils de plus de 80 ans, nous n'avons pas le choix à cet endroit-là.

Comme pour Enedis, nous l'avons dit en commission pour le Boulevard de la Liberté, où nous avons un vrai problème aussi de baisse de tension, où l'on doit changer la ligne moyenne tension. A partir du moment où l'on touche, on doit effacer dans cette emprise protégée (château)... Ce n'est pas seulement en centre-ville ! Dès que nous touchons sur cette emprise les réseaux électriques, c'est effacement. Après nous ne sommes pas obligés, mais à cet endroit-là, il y a des travaux en cours, et je ne veux pas refaire ce qui a été fait à l'église, ce n'est pas possible. Nous en reparlerons. Ce qui a été fait à l'église, je connais par cœur, c'est compliqué, c'est très compliqué, mais ce qui a été fait à l'Eglise, c'est inacceptable. »

Intervention de Monsieur BLOIS :

« Je voulais juste préciser qu'à partir du moment où l'on effectue des travaux, il faut les faire le mieux possible et complètement. Ce débat ne fait pas avancer les choses, on l'a décidé et ce sera comme cela, c'est aussi ça la démocratie, quand même, il faut rappeler ce qu'est la démocratie. Je veux dire que nous avons décidé de faire les travaux, on va enfouir parce que si nous n'enfouissons pas, soyons très clairs, c'est peut-être une somme de 250 000 €, mais à terme, dans 10 ans, dans 15 ans, peut-être même avant, ce sera une obligation, donc là on devra l'enfouir, cela nous coûtera bien plus cher et que va-t-on dire aux générations qui viennent ? Parce tu dis que nous augmentons les impôts, ça me fait doucement rigoler, parce que l'on va multiplier vos impôts par 2, par 3 parce qu'il faudra enfouir ici ou là-bas, parce qu'on ne l'a pas fait, c'est vous, c'est nous, c'est pas respectueux. C'est de la vision de bas étage, permettez-moi de vous le dire ! Dans une entreprise, on ne fait pas cela, Monsieur BRUCHET, vous êtes dans une entreprise, vous n'imaginerez pas faire cela. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je vais répondre parce que je reconnais bien là le dialecte de Monsieur BLOIS, on peut être d'accord sur la prévision et la vision à long terme. A chaque intervention, les petits piques, cela ne me touche pas ! Mais, le fait de dire "je suis sûr que dans 10 ans, dans 5 ans, on y viendra" ... Je suis sûr qu'en fait, on y reviendra aussi tous sur notre programme qui est quand on investit... on voit aussi le côté.... Alors là, je reviens sur ce que je dis... Vous allez me dire, je ne suis pas borné là-dessus, mais les impacts écologiques par exemple, on y reviendra. Je pense qu'aujourd'hui, les gens se posent plus la question de savoir comment ils vont vivre dans 10 ans, comment ils vont s'organiser autour des moyens de transports, des fluides etc... Là aussi c'est intéressant d'en parler, cependant Monsieur BLOIS, je ne te vois pas intervenir en disant : "Ben oui c'est vrai, c'est important ...". Ce que je veux dire, c'est une question de vision, moi je vous donne ma vision des choses et ce n'est pas obligé. Moi, quand j'interviens, je n'essaie pas de rabaisser les gens ou de dire c'est de la vision de bas étage ou je ne sais quoi. Tu n'es pas obligé de le dire. Je dis dialecte, parce que moi ce n'est pas mon langage... c'est tout ! »

Intervention de Madame CHAPUIS-ROUX :

« J'avais juste une question : les pavés à l'époque que vous aviez choisis, ils venaient d'où ? »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« On peut avoir un débat, mais on peut s'élargir. Moi, ce que j'ai dit tout à l'heure sur mes propos, c'est-à-dire ce qui se passe aujourd'hui, en fait tu changes ta vision des choses... En fait, tu prends des choses en pleine « tronche », donc je l'ai dit, le Covid, la guerre, en fait la guerre c'est très triste, quand je dis la guerre c'est la guerre etc... On voit les impacts géopolitiques que cela induit et tu es obligé de revoir ta vision des choses. Donc, tu peux me dire : "les pavés, tu les avait achetés où ? Tes fringues, tu les achètes où ?"

En fait, c'est une vision des choses qu'on est obligé de revoir et de se poser la question en tant qu'élu de se dire : à quel moment je fais un investissement ? je fais, en fait un choix ? et en fait qu'est-ce que cela induit derrière ? voilà ce que je dis aujourd'hui avec le recul. Mais je le redis : personne n'est parfait et donc on a le droit de modifier ses choix, de les revoir, de revenir en arrière et de dire "en fait le choix que j'ai fait avant, il n'était pas bon", et d'avancer autrement. Maintenant, toi tu as un prisme, une vision des choses, je respecte. Ce que je dis, c'est qu'à un moment donné, je vais dire, je vais être gentil, les trucs de bas étage ...etc. pour moi, c'est inutile. Cela ne construit pas le débat. J'ai le droit de dire les choses, je réponds un peu à tout le monde. »

Intervention de Madame CHAPUIS-ROUX :

« J'ai juste posé la question sur les pavés, et j'ai justement posé la question sur les pavés, parce que j'attendais la réponse : "en effet, on a peut-être fait un mauvais choix à l'époque". Donc, aujourd'hui, nous le choix qu'on fait est plus économique et écologique que celui que vous avez fait à l'époque. Certes, il y a toujours moyen de s'améliorer, de faire mieux, nous essayons de dépenser moins etc. pour faire peut-être des travaux différents, mais qui respectent votre proposition de l'époque, parce qu'il ne faudrait



pas non plus ne pas coordonner avec le reste. Maintenant, il y a toujours possibilité de faire mieux. En effet, je suis heureuse de dire que c'est bien d'évoluer parce que la société évolue et, du coup, des choix qui ont été faits il y a quelques années ne sont plus les bons aujourd'hui, on en a pris conscience. Aujourd'hui, les choix que nous faisons, qu'on propose, on estime qu'ils sont les bons. Maintenant, peut-être que dans 10 ans, on se dira "il y aura plus de moyens de faire plus d'économie". Nous avons conscience que la société, elle évolue, du coup c'est par rapport au choix à l'instant T. »

Intervention de Monsieur HAY :

« Je voudrais intervenir très simplement. J'ai écouté le débat qui est intéressant. Il y a une chose qui a changé, c'est un partenaire qu'il ne faut pas négliger puisqu'il y a un transfert de compétences : c'est la Com de Com. Donc, je veux bien tout entendre, je pense que d'abord c'est un vrai problème puisque ce n'est pas le même bassin de vie, pas la même population, ce n'est pas le même emploi, on voit que c'est très compliqué. Il y a un exemple concret : l'histoire de la médiathèque (les 60 000 € sur les fonds de concours). Vous ne votez jamais avec les élus majoritaires de Ham, donc c'est que vous approuvez toute la politique qui est menée à Nesle, j'ai dû mal à comprendre. Nous pourrions reprendre le débat ailleurs. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je n'ai aucun problème à débattre, mais après un moment donné, est-ce que c'est le lieu ? Aujourd'hui ? Maintenant ? est-ce que c'est un sujet au débat ? il n'y a aucun problème. Moi, en fait, je vous l'ai dit d'ailleurs en tête à tête, vous étiez 3. Sur ce sujet-là, je suis d'accord avec vous. J'ai proposé au président de le mettre en vote au Conseil Communautaire parce que c'est quand même un choix d'élus d'avant, de dire cette proposition, même moi, après la réflexion, c'est vous qui avez soulevé ce point, enfin on en discutait déjà à l'époque, de dire ce n'est pas logique, le point de la Nouvelle Scène, ils ne le font pas etc. Moi, je l'entends, mais je ne suis pas un monsieur à mettre des couteaux sous la gorge aux gens, c'est-à-dire que je respecte le choix des gens et il y a du débat. Entre vous, dites-moi que vous êtes parfaits, que vous êtes tous d'accord sur tout ? En fait, il y a des gens qui votent aujourd'hui, ils se disent, moi je n'aurais pas voté comme cela. En fait dans l'unité, dans le projet, dans la globalité, eh bien on vote autrement. Moi c'est pareil, je dis que je ne suis pas d'accord, je le dis publiquement, c'est enregistré, je suis enregistré, après on peut relancer le débat sur autre chose, moi il n'y a pas de problème, on débat quand vous voulez, Monsieur HAY, mais ce n'est pas le lieu. »

Intervention de Monsieur HAY :

« C'est important parce que les 2 villes « centre » ne sont pas représentées dans les bureaux, les centres de décisions ont lieu là-bas, on parle bien de finances, il n'y a pas que sur le budget de la ville de Ham, il est dépendant aussi d'une communauté de communes..., Et Monsieur, à chaque fois, vous votez contre la ville de Ham. Vous n'avez jamais apporté un vote positif avec les élus de la majorité de Ham. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Juste une chose, Monsieur le Maire, j'arrêterai après de parler d'ailleurs. Je vais reprendre votre intervention depuis 1, 2, 3 ans, c'est la même chose. C'est du « copier-coller », continuez, ce n'est pas un problème ! »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il faut voter, malgré tout, le maintien des taux d'imposition. »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission plénière budget, en date du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité, (pour : 24 Voix - Abstention : 0 voix - Contre : 4 voix - Monsieur BRUCHET, Monsieur VERMANDER, Mme RIQUIER, Mme POINTIN), décide :

- De voter les taux d'imposition comme suit :

➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,16 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,32 %
➤ Cotisation foncière des entreprises	15,76 %

## **15- DÉLIBÉRATION N° 26/20220407**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

Monsieur le Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1er janvier 2022, comme suit :

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>44</b>	<b>41</b>
<b>TITULAIRES TEMPS COMPLET</b>	<b>76</b>	<b>41</b>	<b>35</b>
<b>TITULAIRES TEMPS NON COMPLET</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Emploi fonctionnel de directeur général des services</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>TITULAIRES TEMPS COMPLET</b>	<b>76</b>	<b>41</b>	<b>35</b>
ATTACHE	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	1	1
REDACTEUR	2	1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	4	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	2	5
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
ANIMATEUR	1	0	1

ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1	1
GARDIEN BRIGADIER	1	1	0
TECHNICIEN	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	0	1
AGENT DE MAITRISE	2	1	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8	5	3
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	9	6	3
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET	23	10	13
ADJOINT D'ANIMATION	2	2	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
<b>TITULAIRES TEMPS NON COMPLET</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
ADJOINT TECHNIQUE 20h	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 16h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 10h	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 23h30	1	0	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE 24h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 31h	1	1	0
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
INGENIEUR CONTRACTUEL	1	0	1
ADJOINT TECHN. 2EME CLASSE	1	0	1

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je souhaite apporter une précision. Tout à l'heure, vous avez posé une question concernant le CCAS. C'était bien 56 000 € il y a 2 ans, 96 000 € l'an dernier, et nous avons proposé 75 000 € cette année pour s'adapter à la dépense annuelle. »

**SÉANCE LEVÉE A 20h30**